## ANNEXE I

FORMULAIRE POUR LA TRANSMISSION D'UNE DEMANDE D'INDEMNISATION DANS LES SITUATIONS TRANSFRONTALIE	ÈRES
TONINGLAIRE FOOR LA TRANSMISSION D'UNE DEMIANDE D'INDEMINISATION DANS LES SITUATIONS TRANSFRONTALIE	LINLO

(Article 6, paragraphe 2, de la directive 2004/80/CE)

1. Numéro de	e dossier:
--------------	------------

Tél. (y compris l'indicatif):

Fax:

2. Langue de la demande et de toute autre pièce justificative (article 6, paragraphe 3, de la directive 2004/80/CE):

3. De	emande transmise par:					
	Informations concernant l'autorité chargée de l'assistance (autorité émettrice):					
	Nom de l'autorité:					
	État membre:					
	Personne à contacter ou service compétent pour le traitement du dossier:					
	Adresse:					
	Tél. (y compris l'indicatif):					
	Fax:					
	Adresse électronique:					
_ 4. A:						
Γ	Informations concernant l'autorité de décision (autorité réceptrice):					
	Nom de l'autorité:					
	État membre:					
	Adresse:					

	Adresse électronique:					
5. I	nformations concernant le dema	ndeur:				
	Nom de famille:					
	Prénom:					
	Sexe:					
	Date de naissance:					
	/ /					
	Nationalité:					
	Adresse et code postal:					
	Lieu où vit habituellement le demandeur (si autre que le lieu de résidence):					
	Tél. (y compris l'indicatif):					
	Fax:					
	Adresse électronique:					
	Coordonnées bancaires (pour le	s virements, fournir le code BIC :	au lieu du code bancaire et le co	de IBAN au lieu du numéro de c	ompte):	
	BIC	IBAN:	Nom de la banque:	Contact à l'étranger:		
	Le cas échéant, représenté par:					
	sac consum, reprocente par.					
e 1	nformations concernant la victim	o ai callo ai n'oot noo la domand	oue:			
		e si celle-ci il est pas le dell'ialidi	sui.			
	Nom de famille:					
	Prénom:					
	Sexe:					

Date de naissance:			
/ /			
Nationalité:			
Adresse et code postal:			
Lieu où vit habituellement le demandeur (si autre que le lieu de résidence):			
Tél. (y compris l'indicatif):			
Fax:			
Adresse électronique:			
Fait à:			
Date:			
Par:			
(Signature et/ou cachet)			

7. Liste des pièces justificatives en annexe

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION

## (Article 7 de la directive 2004/80/CE) (\*)

À transmettre à l'autorité chargée de l'assistance et au demandeur

## Autorité de décision:

Nom de l'autorité:
État membre:
Numéro de dossier:
Personne à contacter ou service compétent pour le traitement du dossier:
Adresse:
Tél. (y compris l'indicatif):
Fax:
Adresse électronique:
Si possible indiquer le délai approximatif dans lequel une décision relative à la demande sera rendue (article 7, point c), de la directive 2004/80/CET
Si possible, indiquer le délai approximatif dans lequel une décision relative à la demande sera rendue [article 7, point c), de la directive 2004/80/CE]:  Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:  Nom de l'autorité:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:  Nom de l'autorité:  État membre:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:  Nom de l'autorité:  État membre:  Numéro de dossier:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:  Nom de l'autorité:  État membre:  Numéro de dossier:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:    Nom de l'autorité:     État membre:     Numéro de dossier:     Date de réception:     Fait à:
Le présent document constitue l'accusé de réception de la demande transmise par l'autorité chargée de l'assistance:    Nom de l'autorité:     État membre:     Numéro de dossier:     Date de réception:

Par:		
(Signature et/ou cachet)		

<sup>(\*)</sup> L'autorité de décision peut utiliser un formulaire similaire ou tout autre moyen d'accuser réception de la demande pour autant qu'il soit conforme aux obligations prévues à l'article 7 de la directive.